AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1784
FR0000033003-FS0847

1er août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2016, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (10-12 avenue de Messine, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juillet 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOUAX SCA et détenir, pour le compte desdits fonds, 430 506 actions TOUAX SCA représentant autant de droits de vote, soit 6,14% du capital et 5,40% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TOUAX SCA sur le marché.

[1] Contrôlée par MM. Delabare et Lalevée chacun à 37,66%.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 011 547 actions représentant 7 975 125 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.